

Aide à la rédaction du rapport final de mobilité

Chers étudiants,

Vous trouverez ci-dessous une fiche d'aide à la rédaction du rapport final de mobilité.

Comme expliqué lors des réunions d'informations, la précision de vos réponses influence l'évaluation, par l'agence européenne Erasmus, de la qualité des services rendus par notre Bureau de Relation Internationales.

Nous vous invitons donc à avoir ce document sous les yeux lorsque vous complétez votre rapport final.

La colonne « Points du rapport du participant » vous indique les articles nécessitant une clarification d'expressions propres au jargon international.

Toute l'équipe du BRI compte sur votre rigueur lors de la formulation de cette dernière tâche.

Points du rapport du participant – Appel 2019	Mots nécessitant une glose explicative	Glose des notions répertoriées
2.8	EVENEMENT/MANIFESTATION	Soirée d'information Erasmus
4.3	ALUMNI	Anciens étudiants
5	RECONNAISSANCE ACADÉMIQUE	Prise en compte par l'établissement d'origine (heCh) de tous les crédits ECTS réussis à l'étranger
5.1	CONTRAT PÉDAGOGIQUE	Learning agreement (liste de cours ou contrat d'études) encodé puis validé par l'étudiant, le coordinateur de l'établissement d'origine et le coordinateur de l'établissement d'accueil via myhech
5.11 5.18 5.19	RECONNAISSANCE ACADÉMIQUE NOMBRE TOTAL DE CRÉDITS ECTS	Pleine reconnaissance : tous les crédits (ECTS) pris en mobilité sont reconnus – ils figurent sur le relevé de notes (réussis ou ratés) Attention ! L'asymétrie entre les quadrimestres au sein de la heCh peut conduire à un surnombre d'ECTS en mobilité, tous reconnus, pris en compte, validés (si réussis) et repris sur le supplément au diplôme de l'étudiant. Plus de 180 ECTS peuvent être par conséquent mentionnés sur le supplément au diplôme de l'étudiant.
5.20	FENETRE DE MOBILITE	Pas d'application à la heCh
5.22	CONVERSION DES NOTES	Tableau de conversion remis lors de la signature du contrat de bourse
6.4	SOUTIEN LINGUISTIQUE	Entre autres aides accessibles à tous les étudiants mobiles dans le cadre du programme Erasmus+ ou FAMÉ ou E Belgica: - OLS (Online Linguistic Support), - cours pris avant le départ ou dépenses en matériel pédagogique pour l'apprentissage de la langue, cours suivis en mobilité : remboursement de maximum 100 € par le BRI

9.1	PROCÉDURE DE SÉLECTION	<p>Les procédures de sélection sont toutes explicitées dans le document téléchargeable sur l'onglet des relations internationales www.hech.be, FAQ « partir étudier à l'étranger (Outgoing) ».</p> <p>Pour partir en mobilité académique, l'étudiant doit avoir réussi l'ensemble de son programme annuel antérieur à la période de mobilité. En cas de surnombre pour une destination, les résultats aux examens de janvier départagent les candidats. Si un étudiant a essuyé un ou des échec(s) en janvier, les établissements dont la rentrée est précoce lui sont fermés.</p> <p>En outre, tous ces critères de sélection sont présentés lors de la soirée d'information Erasmus du mois d'octobre.</p>
9.2	AIDE ADMINISTRATIVE	<p>Toutes les consignes administratives inhérentes aux mobilités académiques sont téléchargeables en format actualisé annuellement sur l'onglet des relations Internationales, www.hech.be, « partir étudier à l'étranger (OUTGOING) ». Ces consignes sont toutes expliquées par Mme Dominique Pairoux lors de la soirée Erasmus du mois d'octobre. En mars, elles sont présentées à l'occasion du briefing général des candidats sélectionnés. Le bureau des relations internationales est ouvert tous les jours ; l'adresse relinter@hech.be est relevée quotidiennement. Les réponses aux questions formulées via cette adresse courriel sont envoyées dans les 24H.</p>
9.2	TUTORAT ACADÉMIQUE	<p>Le tuteur académique de la Catégorie Agronomique est Mr Yves Gielen, la Coordinatrice académique de la Catégorie Pédagogique est Mme Sylvie Poizat et la Coordinatrice académique de la Catégorie Économique est Mme Anne-Marie Martín Lanero.</p> <p>Les trois Coordinateurs pédagogiques sont disponibles sur leur adresse hech ; les réponses aux questions sont formulées dans les 24H. Chacun d'entre eux propose aux étudiants mobiles une aide significative pour la confection du contrat d'études, par exemple sous la forme de grilles comparatives de convergence entre chaque établissement d'accueil et l'établissement d'origine, base du contrat d'études. Des permanences ou rendez-vous sont proposés aux étudiants désireux d'obtenir une aide individuelle.</p>
9.2	AIDE POUR LES PROBLEMES ET LES BESOINS PERSONNELS	<p>L'adresse courriel relinter est relevée tous les jours y compris week-end et vacances et en cas de souci grave (maladie, accident, ...) un contact est pris dans les plus brefs délais.</p>
9.3	CATALOGUE DE COURS	<p>Le catalogue de cours est généralement disponible sur le site de l'université d'accueil. Ce catalogue est systématiquement étudié pour la réalisation des grilles de convergence ou l'élaboration du contrat d'études par chaque Coordinateur pédagogique de la heCh</p>
9.7	ASSURANCE	<p>Le document consignes remis dès la séance d'informations du mois de mars vous informe de manière claire et précise</p>

		sur les assurances à prendre afin de répondre aux exigences des programmes de mobilité. La signature de l'étudiant vaut acceptation de l'ensemble des consignes.
11.1	SUBVENTION EUROPEENNE	Tous les étudiants sélectionnés bénéficient d'une bourse de mobilité dont le montant est expliqué lors de la séance d'informations du mois de mars et détaillé lors de la signature du contrat de bourse.
11.3	PAIEMENT DANS LES TEMPS IMPARTIS	Le paiement de la bourse de mobilité se fait en deux fois (80% au moment du départ et 20% au retour) pour autant que toutes les consignes administratives et pédagogiques soient remplies.
11.6	BOURSE(S) D'ETAT ET/OU REGIONALE(S)	Allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)